



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 2 mars 2017
IDAFF 237508 – FIM-CJV/FM

Résolution de Mme Gaëlle Lapique du 24 mai 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Attribution des noms de rue : les femmes sont-elles à côté de la plaque ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 24 mai 2016, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Gaëlle Lapique et consorts : « Attribution des noms de rue : les femmes sont-elles à côté de la plaque ? » le Conseil communal a adopté la résolution suivante :

« Le Conseil communal souhaite que, lors de l'attribution de nouveaux noms à des rues, places et écoles, la Municipalité s'engage à chercher parmi les personnalités féminines qui ont marqué Lausanne. Pour ce faire, la Municipalité implique dans ses réflexions les grandes associations féministes et féminines lausannoises et vaudoises. »

Réponse de la Municipalité

Comme déjà exprimé dans le cadre de l'interpellation susmentionnée, la Municipalité accueillera favorablement toute proposition de dénominations de personnalités féminines qui pourrait lui parvenir en vue de baptiser plusieurs rues, notamment dans les nouveaux quartiers lausannois.

La Municipalité a déjà mis en pratique la résolution du Conseil communal du 24 mai 2016 en posant, le 21 septembre 2016, une plaque commémorative à l'avenue de Rumine 53, à l'occasion du 100^e anniversaire de la naissance, dans cet immeuble, de Françoise Giroud, célèbre journaliste, écrivain et secrétaire d'Etat française, qui portait alors le nom de France Léa Gurdji ; ce faisant elle répondait à un postulat déposé par Mme Natacha Litzistorf intitulé « Un hommage à Madame Françoise Giroud pour les 100 ans de sa naissance ».

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

La Municipalité reste très attentive à cette problématique et a l'intention d'agir de même à l'avenir, que ce soit dans le cadre de réponses à d'éventuelles demandes de dénomination ou de la création de nouveaux quartiers.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

